

Avantages pour les petites entreprises au Canada

Visa s'est engagée à réduire le coût des paiements électroniques au Canada



NOVEMBRE 2014

Visa Canada s'est engagée à réduire les taux d'interchange pour le crédit à la consommation à un taux moyen effectif de 1,50 %.*



AVRIL 2015

Visa Canada a mis en œuvre des réductions de taux visant à avantager tous les marchands au Canada.



OCTOBRE 2016

Visa Canada mettra en œuvre des taux réduits pour les épiceries et une catégorie élargie de détaillants en alimentation.



AVRIL 2017

Visa Canada mettra en œuvre de nouvelles modifications de taux visant à réduire les coûts pour plus de 175 000 petites entreprises au Canada, entre autres, des restaurants, des dépanneurs, des pharmacies, et des taxis.

* L'engagement et les réductions de taux volontaires de Visa Canada concernent les transactions Visa domestiques effectuées auprès d'un marchand au Canada. Une transaction Visa domestique est effectuée sur une carte émise par un émetteur autorisé de Visa Canada et acquise par un acquéreur autorisé de Visa Canada.

Vous trouverez des renseignements complets sur l'engagement et les taux d'interchange de Visa Canada au www.visa.ca.